S'adapter et innover en climat tempéré : création d'un verger maraîcher en agriculture syntropique

PUBLIC CIBLE

Agriculteurs·rices du Béarn

OBJECTIFS

- Maîtriser de nouvelles techniques agronomiques permettant de s'adapter et d'atténuer les effets de ces changements en concevant des systèmes agricoles productifs qui allient régénération des paysages, diversification des récoltes et réduction des risques écologiques et économiques
- Comprendre les fondements de l'agroforesterie : approche agronomique, économique,
environnemental et socio-économique
- Comprendre les fondements de l'agriculture syntropique (philosophiques, théoriques et
pratiques).
- Identifier les impacts économique, environnemental, social et pédoclimatique de la mise en place d'un verger maraîcher en syntropie
- Maîtriser les différentes étapes de l'implantation d'une parcelle syntropique

ENJEUX

Appréhender la création d'un verger maraîcher en agriculture syntropique : aspects techniques, social, environnemental et économique.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Jour 1
- Appréhender le verger maraîcher comme une solution pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique : comment introduire un atelier de arboricole sur sa ferme qui allient régénération des paysages, diversification des récoltes et réduction des risques écologiques et économiques ?
- Introduction aux notions d'agroforesterie :
Aspect environnemental : biodiversité, etc.
- Aspect agronomique et technique : cycle de l'eau, humidité, ombrage, microclimat, espacement, effets sur la production maraîchère, etc.
- Aspect économique : diversification économique de l'activité avec l'arboriculture
- Aspects socio-économiques : ergonomie, temps de travail, etc.
- Introduction à l'agriculture syntropique :
- Les grands principes : imitation des écosystèmes naturels, stratification dans l'espace et
succession dans le temps.
- Appréhender les éléments-clés pour la mise en place d'une parcelle alliant régénération
de l'écosystème et production variée, en prenant en considération les caractéristiques de son milieu : densité de plantation, gestion de l'eau, auto-fertilité, stockage du carbone, autonomie en intrants, etc.
- Maîtriser les aspects économiques d'une plantation.
- Présentation du design de la plantation.

Jour 2
- Présentation de la ferme accueillante : co-présentation entre le maraîcher et l'intervenant
- Contexte social, économique, environnemental et pédoclimatique
- Comprendre les objectifs de cette ferme à mettre en place une haie syntropique
- Comprendre le design de la plantation

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
réseau des Civam en Béarn

DURÉE : 2 jour(s)
DATE LIMITE : 15/12/2025

TARIFS

Non adhérent	**50 €**

nous consulter

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Juliette Polle
juliette.bearn@civam.org
CIVAM Bio Béarn

- Mise en pratique des principes de la syntropie avec pour support un chantier de plantation : préparation du sol, plantation et gestion des haies syntropiques

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Une présentation power point par vidéoprojecteur de l'intervenant
• Une visite de ferme et une mise en pratique de la plantation
• Des échanges d'expériences entre participants et avec l'intervenant
• Des réponses aux questions des participants

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Quiz

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

72640129664

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
19/12/2025	Ferme Terra Preta, 94 avenue de Montardon 64000 Pyrénées-Atlantiques	Grégoire Servan, maraîcher à le ferme des Mawagits et ingénieur diplômé en alimentation, agriculture, environnement et développement rural, avec une spécialisation en agroécologie, agriculture tropicale et agroforesterie
18/12/2025	CIVAM Béarn, 1 avenue Pouguet 64000 Pyrénées-Atlantiques	Grégoire Servan, maraîcher à le ferme des Mawagits et ingénieur diplômé en alimentation, agriculture, environnement et développement rural, avec une spécialisation en agroécologie, agriculture tropicale et agroforesterie

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)